Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260210-D2026_02_10_5-DE

Mis en ligne le : 17/02/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 10 février 2026

Délibération N° : 2026/02/10/05

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 19.
Détail du vote : Abstention : 1 / Pour : 18 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), MM. AVETAND et CUEFF.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

RÉGULARISATION CADASTRALE : RUE DES PRÉS

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente la demande de régularisation cadastrale suivante :

Le propriétaire des parcelles D1420, D1422 et D1728 propose :

- De céder gratuitement à la commune une partie des 3 parcelles correspondant à la route et aux accotements (entre 1 m et 2 m 50 de large) ;
- De céder gratuitement aux 3 riverains une partie des 3 parcelles correspondant au talus et aux haies se trouvant dessus ;
- De laisser le bornage à la charge de la commune.

Mme Florence MAREC-PRIGENT propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition puisqu'il s'agit de régulariser une situation de fait.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité, avec une abstention de Mme CORRE,

ACCEPTE la proposition du propriétaire,

AUTORISE M. le Maire à procéder à cette régularisation cadastrale et à signer tous les documents nécessaires,

AUTORISE Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, à signer l'acte.

Le Secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN
29800